

Marseille le 04 mars 2013

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°5
qui s'est tenue le vendredi 08 mars 2013 à 14 H
dans la salle de réunion de la Direction du site St-Charles de la Faculté des Sciences**

Réunion présidée par Denis Lugiez, directeur du Département

Etaient présents :

Jean-Marc BOÏ – MCF, Isabel DEMONGODIN – PR, François-Xavier DUPE – MCF, Elisabeth GODBERT – MCF, Philippe JEGOU - PR, – Jean-Luc MASSAT – MCF, Rémi MORIN – PR, Nicolas PRCOVIC – MCF, Rachid OUTBIB – PR, Edouard THIEL – PR, Michèle HATCHIKIAN –I ATSS, Saïkou Mawiatou BAH – Usager, Laurent LIVET – Usager, Tahina Ariela RAONIVELONARIVO – usager, François-Xavier VALA – Usager. AGOSTINELLI Serge – PR.

Étaient excusés : Jean-Luc MARI – MCF, Gisèle FIOL – IATSS.

Etaient absents :

Roland AGOPIAN – PR, Frédéric BECHET- PR, Basile COUETOUX – MCF, Sylvie RISCH – IATSS, Stéphane DEPIX - Usager

Secrétaire de séance : Michèle HATCHIKIAN- Secrétaire pédagogique du département

Ordre du jour :

- 1/ Approbation des PV des conseils n°2, n°3 et n°4.
- 2/ Point sur ARES
- 3/ Communication du département : site Web, Affiches....
- 4/ Règlement Intérieur du département
- 5/ Questions diverses

1/ Approbation des PV des conseils n°2, n°3 et n°4 :

M Philippe JEGOU fait part de son souhait d'informations au département pour la tenue des Conseils. Il est proposé de mettre sur le site web du département l'ordre du jour des conseils pour informer l'ensemble des membres.

- le PV n° 2 du Conseil du 11/12/2012 : approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- le PV n° 3 du Conseil du 11/01/2013 : des corrections sont à apporter avant d'être proposé au prochain conseil pour approbation

- sur les présences, absences et/ou sur les personnes représentées.
- sur le point n°3, ARES : nombre de groupes par UE,

Le seuil d'ouverture des groupes de TP et de TD fait l'objet d'une constatation :

au 1er semestre des effectifs chargés par groupe, au 2nd semestre parfois un enseignant pour 5 étudiants.

- PV n°4 du conseil du 01/02/13 :

M. Philippe JEGOU apporte des remarques sur l'ordre du jour n°2 «Point sur l'enseignement du second semestre» au niveau de la licence et au niveau des heures complémentaires de l'année universitaire 2012-2013.

Concernant l'ordre du jour n°3 «Budget du département» : les TP du CRET en génie électrique, sont évoqués pour l'existence ou non d'un budget. Le lien entre la DOSI et le département fait aussi l'objet d'une discussion.

Les PV N° 3 et N°4 sont à corriger pour approbation au prochain Conseil.

Inscriptions étudiantes année universitaire 2013-2014 :

Les inscriptions débuteraient le 08/07/2013 et seraient clôturées le 09/09/2013 sur le site WEB.

Il existera une procédure pour les retardataires.

Mme Isabel DEMONGODIN intervient pour s'assurer de la procédure d'inscription adoptée pour les envois des chèques par courrier, en attente de leur mise en paiement.

Examens des étudiants :

Les examens devraient être organisés en fonction du calendrier des licences ciblés sur les licences et se dérouleraient à cheval, avant les vacances de Noël et après Noël. M. Jean-Luc MASSAT souligne que pour les Masters, les dates se révèlent un peu tôt. M. Denis LUGIEZ précise que Le

calendrier du 1^{er} et 2^{ème} semestre n'a pas encore été voté par le CEVU.

M. Denis Lugiez précise que le calendrier du 1^{er} et 2nd semestre n'a pas encore été voté.

Postes ATER campagne 2013 :

M. Denis LUGIEZ rappelle qu'il y avait 2/3 des postes disponibles en première vague et évoque aussi la deuxième vague des postes disponibles.

Informatique : 3 postes pleins

- 1 poste en 61^e section
- 2 postes en informatique

Les postes non mis à la publication :

- 1 MC pour le LIF
- 1 MC pour le LSIS

Première vague :

- 50 % de thésards non soutenus
- 100 % de thésards soutenus

M. Denis LUGIEZ souligne qu'il doit donner les résultats pour ce lundi, mais auparavant une discussion doit s'engager entre le directeur du LSIS et le directeur du LIF.

Mme Isabel DEMONGODIN intervient et soulève la question sur les 2/3 des postes de la première vague équivalent à temps pleins :

- Postes statutaires à 100 %
- Postes enseignants chercheurs disponibles

et évoque la masse salariale en demi-postes des enseignants chercheurs et les 12 demi-postes d'ATER à temps partiel au département.

Ensuite Mme Isabel DEMONGODIN poursuit avec les postes ATER du département avec les quatre postes statutaires et les six ou sept postes d'ATER.

M. Philippe JEGOU intervient et précise qu'en L1 Informatique :

- 20 à 22 étudiants inscrits administrativement
- 1 admis et 13 défaillants
- 3 admis – 1 ajourné – 4 défaillants

2/ Point sur ARES :

M. Denis LUGIEZ fait état que le service n'est que prévisionnel sur ARES. Il ajoute que pour un service fait, le parcours n'est pas renseigné. Il précise que la licence MASS à Aix fait partie de la FEG et non pas de la FST. Il confirme que les services définitifs sur ARES seront à finaliser avant le mois de juin 2013. Il rappelle que les maquettes font force de loi. Il dit de faire attention avant d'établir les maquettes.

Validation des services :

M. Denis LUGIEZ précise que les directeurs de laboratoire doivent valider les services faits des membres rattachés à leur laboratoire en accord avec la loi LRU, un enseignant-chercheur doit 50% de son temps à la recherche et 50% à l'enseignement.

M. Denis LUGIEZ tient à fait remarquer le travail qui a été réalisé sur le guide ARES à l'ensemble du Conseil.

Un dialogue s'engage sur les intervenants extérieurs de l'IUT dans ARES, à savoir les personnes inscrites sur HARPEGE, le processus de mise en paiement, la question se pose aussi sur une éventuelle inscription sur ARES. Les personnels CNRS doivent ils avoir un contrat de travail?

M. Denis LUGIEZ indique que les secrétariats saisiront les services des intervenants extérieurs.

Mme Isabel DEMONGODIN intervient pour parler des heures complémentaires au-delà des 192 heures et se fait confirmer par M. Denis LUGIEZ que l'on ne peut pas doubler son salaire comme la loi le précise.

Mme Elisabeth GODBERT s'interroge à son tour sur les PRP ou décharges.

3/Communication du département: site Web, Affiches...

Les Journées Portes Ouvertes ont été organisées par le service communication et le SUIO de sur les différents campus : Aix-en-Provence, St-Charles, Luminy, St-Jérôme

Le Salon des Masters s'est tenu au PASINO d' Aix en-Provence.

Monsieur Denis LUGIEZ évoque le site web du département Informatique et Interactions qui pour l'instant n'est que provisoire et qui n'est pas très satisfaisant à l'heure actuelle.

Denis LUGIEZ fait part de son impression sur la fiche officielle AMU de présentation des formations qu'il ne trouve pas «très attrayante». Il est possible de personnaliser les plaquettes et les affiches du département. Les fiches ROF sont des éléments essentiels de base et de références. Par contre, il faudrait travailler l'accroche de ces documents pour qu'ils attirent plus l'attention et éveillent la curiosité et provoque la lecture.

M. Jean-Luc MASSAT suggère de faire une synthèse de l'affiche. Mme Isabel DEMONGODIN évoque les JPO et le salon des Masters qui justifieraient une grande affiche de présentation du département.

M. Jean-Luc MASSAT parle d'aspects du département, de présentation générique, d'affiche et de

flyers.

M. Philippe JEGOU suggère que les responsables de formations trouvent un «cadre commun» dans les réunions de travail.

M. Jean-Marc MASSAT pense qu'il faut trouver une articulation entre le site université et le site de la composante. Il nous fait savoir qu'un étudiant demande d'alléger l'adresse mail «Infodil.....»

Une réunion avec les responsables de formation des licences Pro et des Masters sera organisée pour évoquer toutes les possibilités qu'il existe dans le cadre de la politique de communication de publicité en faisant appel au service de l'université ou à une personne extérieure spécialisée en graphisme.

Le SCUIO pourrait sortir les plaquettes ROF avec la description de nos UE beaucoup plus musclée, complète demandée par les étudiants.

Mme Isabel DEMONGODIN prend la parole pour citer les formations de la licence SPI et le CMI. Elle soulève le problème du CMI AGE qui n'est pas modélisée dans le référentiel de l'offre de formation.

4/Règlement intérieur du département

Le règlement intérieur doit être modifié pour le vote du Conseil de l'UFR du 14 mars 2013.

des corrections sont à apporter :

Article 6 : Composition du Conseil

M. Philippe JEGOU souligne que «tout le monde peut assister au Conseil».

Un débat s'engage entre «participer et intervenir» sans droit de vote ou «peut participer» sans droit de vote.

Article 8: Mode de scrutin

Les étudiants sont plutôt usagers que membres mais ils sont électeurs. Une délégation étudiante peut être invitée. Il est cité comme exemple M. AGOSTINELLI Serge en tant qu'invité.

Article 9 : Fonctionnement du Conseil

Tous les membres du Conseil sont d'accord pour que les convocations soient adressées par courrier électronique et que les membres du département soient informés de la tenue du Conseil et de son ordre du jour par un envoi par courrier électronique, dans les mêmes délais que les membres du Conseil.

Il avait été demandé par M. Philippe JEGOU que la procuration puisse être faite à un membre du Conseil, à condition qu'il soit membre d'un même collège, les collèges A et B des enseignants-chercheurs et chercheurs étant confondus.

Article 9 bis : Compétence du Conseil

Mme Elisabeth GODBERT fait lecture de l'article 9 bis ajouté comme l'avait suggéré M. Philippe JEGOU. Cet article «le Conseil du Département.....sur les propositions de services

d'enseignement» a été inspiré de l'article 7 du RI du département de chimie.

Budget:

M. Philippe JEGOU intervient pour parler du budget.

M. Denis LUGIEZ répond que l'on vote le budget prévisionnel dans lequel la taxe d'apprentissage est prise en compte. Il donne une estimation du budget en 2012 : 90 000€, en 2013 : 70 000 €.

Il indique le mode de fonctionnement du budget et le principe à adopter avant la ventilation.

«Le conseil se prononce sur le budget» est à corriger par «Le conseil vote le budget prévisionnel».

Quelques points sont à encore à modifier comme celui de mettre «les compétences» avant «le fonctionnement»

Article 15 : Composition du bureau

«consulter» est à supprimer et devient «mettre au vote»

«La durée du mandat des membres du Bureau est de 2 ans pour les usagers et de 4 ans renouvelable 1 fois.

Article 2 : Missions

Mme Elisabeth GODBERT souligne qu'il faut discuter sur les corrections à apporter sur les noms des disciplines des sections 61 et 63.

Une discussion s'engage entre Mme Elisabeth GODBERT, Mme Isabel DEMONGODIN et M. Rachid OUTBIB sur les noms des disciplines à adopter relevant des 61^e et 63^e sections.

Après avis des membres de la 61^e et 63^e sections, les appellations adoptées sont les suivantes :

27^e section : Informatique, 61^e section : Génie Informatique, Automatique et Traitement du Signal,

63^e section : Génie Electrique»

Il est rappelé que les membres de la 71^e section sont Mrs Serge AGOSTINELLI et Max LEBRETON pour les Sciences de l'Information et de la Communication.

Article 8 : Mode de scrutin

Il est mis en avant que les membres de droit sont rattachés à un département.

L'article 9 «Fonctionnement du Conseil» devient l'article 10.

Article 15 : Composition du Bureau

Mme Elisabeth GODBERT poursuit sa lecture en précisant que «les usagers sont membres du Conseil»

Article 17 : Transparence des Informations

Il s'avère que ce terme est à améliorer et il est suggéré de l'intituler «Etat des compte »

L'appellation «Transparence des Informations» sera retenue.

Article 18 : Assemblées générales du département

Il a été proposé tout d'abord la modification suivante «Sur la demande écrite, d'au moins un tiers des membres du département «hors usagers» une assemblée générale peut-être organisée». Finalement, il a été arrêté le texte suivant «Une assemblée générale du département peut être organisée si la demande émane d'au moins un tiers des membres du département, hors usagers

Article 19: Travaux pratiques d'Informatique

Une discussion s'engage sur les aspects des TP du CRET et de la DOSI, à savoir l'appartenance du CRET au département Informatique et Interactions et le lien avec la DOSI pour les TP d'Informatique.

M. Denis LUGIEZ rappelle qu'il faut rendre le règlement Intérieur à l'UFR Sciences pour le vote du 14 mars 2013 et qu'il faut donc procéder au vote de celui-ci.

Deux procurations ont été données, celle de M. Basile COUETOUX à Mme Elisabeth GODBERT et celle de M. Rachid OUTBIB à Mme Isabel DEMONGODIN.

Le règlement intérieur du département Informatique et Interactions est approuvé à l'unanimité par le Conseil du Département.

5/ Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été abordée.

La séance est levée à 17 H 22.